



RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Analyse de Protection

Situation de protection au Sud Kivu dans le contexte du retrait de la MONUSCO

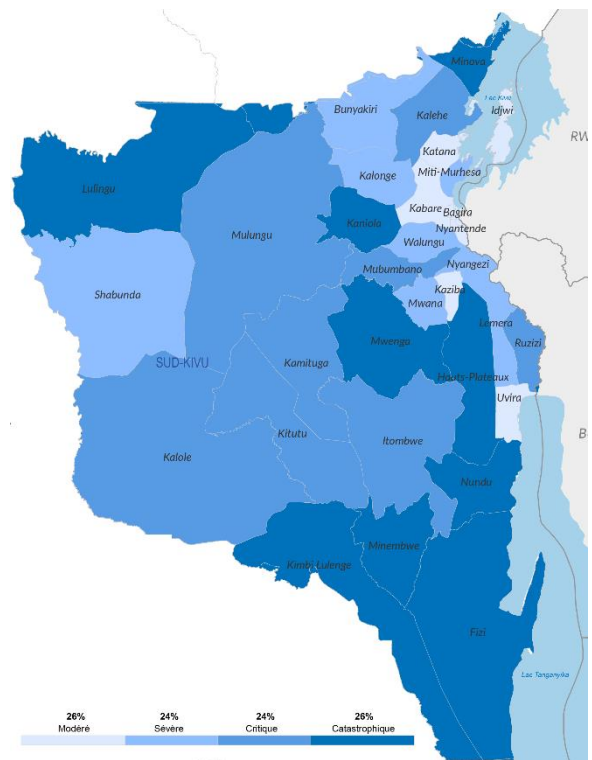
RÉSUMÉ

Le Sud Kivu est au centre de multiples crises superposées et récurrentes, marquées par des conflits intra et intercommunautaires.

L'intensification des affrontements avec la crise du M23 au Nord Kivu a exacerbé la situation de protection au Sud Kivu, en causant des déplacements massifs de populations vers le territoire de Kalehe, et en reconfigurant les alliances entre groupes armés et leur remobilisation. En décembre 2023, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a renouvelé le mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 décembre 2024, tout en consacrant son retrait progressif, responsable et durable, à commencer par son retrait du Sud-Kivu d'ici la fin avril 2024 (pour les bases de la MONUSCO Force).

Ce retrait de la MONUSCO aura un impact sur la protection des civils y compris les populations affectées, si des mesures adéquates ne sont pas prises en amont du retrait. Le nombre d'actes de violence et d'attaques délibérées menées contre des civils a augmenté au cours des derniers mois et risque de s'aggraver avec le départ imminent de la MONUSCO. Les risques de protection nécessitant une attention immédiate au cours de la période couverte par cette analyse sont les suivants :

1. **Attaques contre les civils et autres atteintes aux droits à l'intégrité physique**
2. **Violences basées sur le genre**
3. **Recrutement et utilisation des enfants dans les groupes armés**
4. **Déplacement forcé et entrave à la liberté de mouvement**
5. **Détresse mentale et psychosociale causée par les actes de violence**



ACTIONS URGENTES

Des actions urgentes sont nécessaires afin d'assurer la protection des civils dans le contexte du retrait de la MONUSCO :

- Renforcer la présence et l'autorité de l'état à travers le déploiement des forces de sécurité et de défense nationales préalablement formées et engagées au respect du droit international, et dotées d'un minimum d'équipements logistique, et de moyens de survie.
- Accélérer le transfert du système d'alerte et de réponse rapide ainsi que des mécanismes communautaires et de coordination de protection de la MONUSCO aux acteurs humanitaires et étatiques pertinents (Protection civile, Cluster Protection, Croix Rouge Congolaise, Commission Nationale des Droits de l'Homme etc).
- Mettre en place un cadre de coopération assurant un échange entre les forces de sécurité et défense nationale et les humanitaires pour discuter des questions liées, entre autres, à l'accès humanitaire et à la protection des civils, et plus précisément des déplacés internes et des réfugiés.

MISE À JOUR RELATIVE À LA GRAVITÉ DES RISQUES DE PROTECTION | DECEMBRE 2023

MODERE	SEVERE	CRITIQUE	CATASTROPHIQUE
Idjwi, Katana, Kabare, Kaziba, Miti-Murheza, Uvira, Bagira Nyantende	Shabunda, Kalonge, Walungu, Nyangezi, Lemera, Mwana	Kalole, Kitutu, Kamituga, Itombwe, Mulungu, Mubumbano, Ruzizi, Bunyakiri	Minova, Kaniola, Lulingu, Mwenga, Hauts Plateaux, Nundu, Fizi, Kimbi Lulenge, Minembwe, Kalehe
ÉVOLUTION DE LA GRAVITÉ PAR RAPPORT À L'ANALYSE PRÉCÉDENTE			
AUGMENTATION 15	Minova, Kalehe, Bunyakiri, Fizi, Nundu, Minembwe, Kimbi-Lulenge, Uvira, Ruzizi, Lemera, Kamituga, Kitutu, Mubumbano, Itombwe, Hauts Plateaux		
STABILITÉ 17	Idjwi, Katana, Kabare, Kaziba, Miti-Murheza, Bagira, Nyantende, Shabunda, Kalonge, Walungu, Nyangezi, Mwana, Kalole, Mulungu, Kaniola, Lulingu, Mwenga		

CONTEXTE

ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	INCIDENTS DE VBG	PDI ET RETOURNES	ENFANTS ASSOCIES AUX FORCES ET GROUPES ARMES	ATTEINTES A LA LIBERTE
13,268	13,796	1,78 M	550	14,310
% ANNÉE	% ANNÉE	% ANNÉE	% ANNÉE	% ANNÉE
+126%	+7 %	5 %	+50 %	+109 %

Le Sud Kivu est affecté par des conflits récurrents entre une multitude d'acteurs incluant de nombreux groupes armés (nationaux et étrangers) et des forces armées tant nationales qu'étrangères, résultant en affrontements violents entre différents groupes armés, des milices communautaires ou d'autodéfense, souvent motivés par le désir de contrôler des territoires et/ou d'exploiter illicitement des ressources naturelles..

Les tensions intercommunautaires et identitaires, exacerbées par des conflits fonciers et des luttes de pouvoir coutumier, mènent à des affrontements entre communautés, aggravées par des enjeux de contrôle territorial et d'accès aux ressources. Les divergences sur l'utilisation des terres et les transactions foncières par des chefs coutumiers alimentent ces discordes. L'implication de milices et de groupes armés dans ces luttes accentue un cycle de violence, affectant gravement la coexistence et la sécurité locale et mettant en lumière la complexité des problématiques politiques et identitaires de la région. À la suite des derniers développements de la crise du M23 au Nord Kivu, le Sud Kivu, et surtout le territoire de Kalehe, a été affecté par des afflux massifs de populations exacerbant la crise de protection affectant la population.

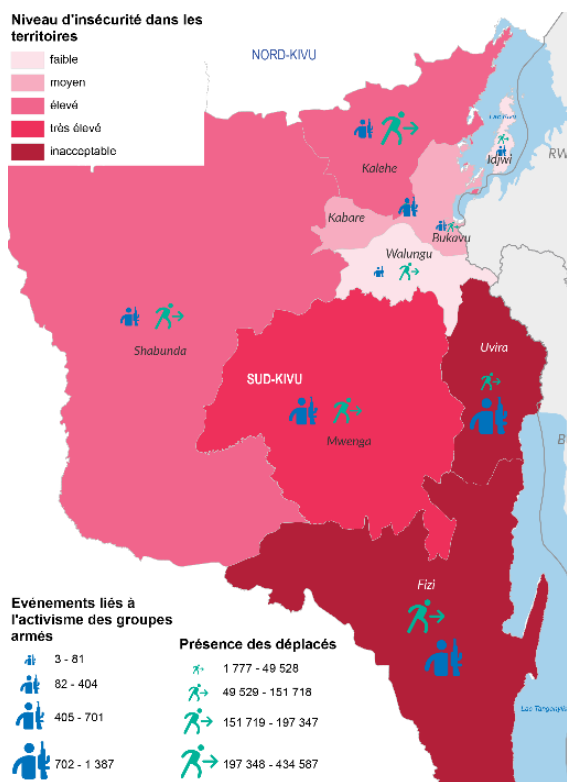
En décembre 2023, le nombre total de déplacés internes (PDI) atteignait 1.55 millions d'individus dans le Sud Kivu contre 1.36 million un an auparavant (augmentation de 14% des PDI).ⁱ En plus du déplacement interne, le Sud Kivu héberge aussi 88,423 réfugiés dont 43%ⁱⁱ sont dans des camps, ce qui rend la situation humanitaire et de protection encore plus complexe.

En plus des conflits, les catastrophes naturelles, notamment les inondations, les glissements de terrain et tremblements de terre, sont caractéristiques de la situation humanitaire du Sud-Kivu.ⁱⁱⁱ Ces crises de protection ont des conséquences humanitaires sur d'autres secteurs notamment la sécurité alimentaire, AME/Abris, EHA, Santé, Nutrition et Education, aggravant la vulnérabilité des populations locales. Le risque d'exacerbation de cette situation de protection, déjà critique avec le retrait prochain de la MONUSCO, est très élevé.

Cette analyse porte sur la situation de protection en lien avec les conflits armés et intercommunautaires qui prévaut dans la province du Sud-Kivu, en particulier dans les territoires de Shabunda, Mwenga, Fizi, Kalehe et Uvira, caractérisés par une forte présence des groupes armés.

INTENSIFICATION INQUIETANTE DE RIVALITÉS INTERCOMMUNAUTAIRES PRÉEXISTANTES

Au Sud Kivu, les enjeux fonciers, de lutte pour l'accès aux ressources naturelles et au pouvoir politique ou coutumier s'entremêlent avec des rivalités ethniques et/ou communautaires.



Depuis le mois de février 2023 qui été marqué par la mobilisation des groupes armés locaux pour soutenir les FARDC engagées dans des opérations au Nord-Kivu face au M23, des tensions se sont aggravées entre les communautés locales auxquelles sont identifiés ces groupes. Le rapprochement de ces groupes des zones de concentration des populations civiles a énormément contribué à la montée de la tension dans des villages, surtout suite aux actes de représailles réciproques commis par des éléments de ces groupes contre des civils supposés appartenir à des communautés opposées aux leurs. En novembre et décembre 2023, ces tensions ont été perçues dans la Plaine de la Ruzizi entre les Barundi et les Bafuliru à Bwegera, dans le secteur d'Itombwe à Mikenge, à Kitupu (Mwenga) entre Banyamulenge et les Bembe, Fuliru et Nyindu réunis et dans les Hauts et Moyens Plateaux de Mubugu, Ziralo et Buzi (Kalehe) entre Tembo et Hutu. La fracture communautaire dans cette zone est tellement grande que les différentes attaques des groupes et autres acteurs armés contre certaines communautés sont menées sur fonds de discours de haine mêlés aux tentatives de négation de citoyenneté à une partie de la population.

En plus des groupes et acteurs armés nationaux, on note la présence et l'activisme des groupes armés étrangers (Ex-FNL et Red Tabara, tous deux en provenance du Burundi). Ces groupes ont noué des alliances avec certains groupes locaux, y compris dans la conduite des attaques contre les populations civiles et les groupes armés rivaux. Cette situation est aggravée par la libre circulation des armes dans le territoire d'Uvira, favorisée par la porosité de la frontière avec le Burundi, ainsi qu'à l'activisme des groupes armés nationaux et étrangers le long de cette frontière.

Les conflits fonciers et les conflits entre éleveurs et agriculteurs alimentent les conflits intercommunautaires dans le territoire de Kalehe. Dans les groupements des Mubugu, Kalima, Ziralo et Buzi (Kalehe), la multiplicité des groupes armés à base communautaire ainsi que les tensions entre les communautés dont l'activité principale est l'élevage et celles dont la majorité sont des agriculteurs -autour de l'enjeu lié à la délimitation des terres de pâturage qui empiètent sur les champs de culture endommageant ainsi les productions agricoles - représentent des facteurs pouvant entraîner la dégradation de la cohésion sociale entre les communautés.

Le territoire de Kalehe (localité de Chaminunu), est également affecté par un conflit entre les peuples autochtones (« PA », communément appelés « pygmées ») et le Parc National de la Kahuzi Biega (PNKB). L'origine du conflit repose sur l'occupation par les PA des terres du PNKB et l'exploitation de ses minerais. En octobre 2021, le gouvernement provincial avait donné l'ordre aux PA de quitter le PNKB alors érigé en patrimoine mondial. Les PA ne voulant pas obtempérer, le gouvernement provincial a autorisé les FARDC, avec l'appui du PNKB, à intervenir pour les faire déguerpir de force et ainsi libérer le site. À la suite de l'opération conjointe entre FARDC et PNKB contre les PA habitant dans le parc, le conflit s'est cristallisé, avec des affrontements qui ont entraîné des cas d'incendies de maison, cas de meurtre, coups et blessures, etc.

Consécutivement à ces affrontements, des centaines de familles pygmées se sont déplacées vers les autres villages (Katasomwa, Lijiwe et sur la partie littorale (Kasheke)). En revanche, un retour progressif des ménages déplacés est en train d'être observé à l'intérieur du Parc. Aujourd'hui, ce conflit semble s'enliser malgré les menaces qui pèsent sur ces populations déterminées à ne pas quitter cet espace. De nombreuses séances de sensibilisation pour parvenir à un consensus ont été menées, aussi bien par les structures étatiques que par des organisations humanitaires, mais sans succès réel.

LUTTE POUR LE CONTROLE DES RESSOURCES NATURELLES NOTAMMENT MINIERE.

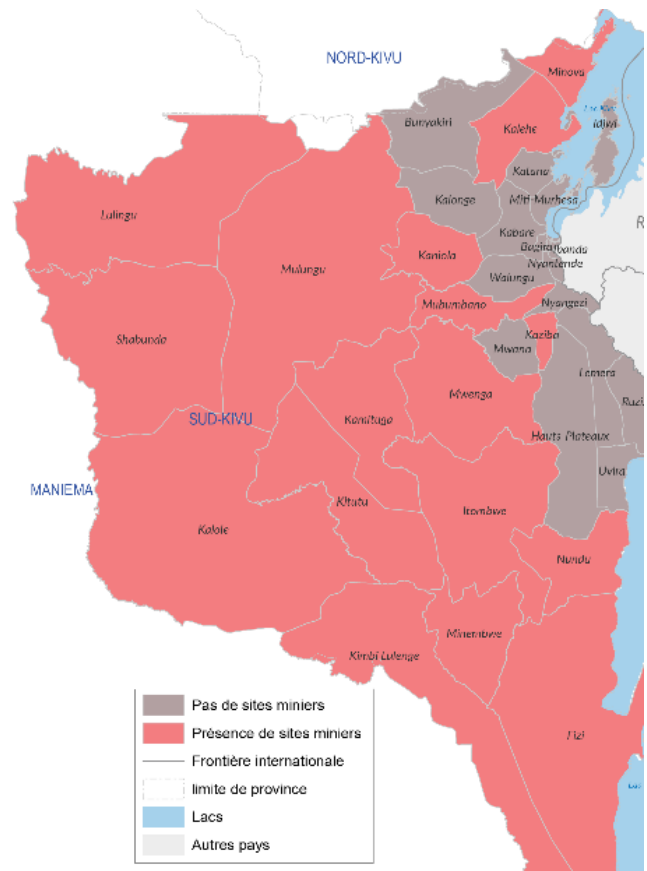
En plus des rivalités intercommunautaires, les groupes armés du Sud Kivu sont aussi motivés par la prédation générale et spécialement par une compétition pour le contrôle des carrés miniers, autour desquels de nombreux affrontements ont été signalés.

L'institut de recherche IPIS a répertorié 814 sites miniers répartis dans les différents territoires du Sud Kivu dont 352 connaissent des interférences avec les groupes armés.^{iv}

L'implication des groupes armés dans l'exploitation des mines se manifeste de multiples façons. Tout d'abord, dans un objectif d'exploitation directe des mines afin de financer les activités du groupe armé. Ce fut notamment le cas lors des affrontements signalés à Bwangama, groupement de Bamuguba Sud/ Shabunda entre deux factions d'un groupe armé (Raiya Mutomboki Kafuma d'un côté et Bozi de l'autre) le 29 janvier 2024. Ces deux groupes se disputeraient le contrôle des sites miniers de Kasela et Lwamba. Une centaine de ménages auraient été forcés au déplacement, trois civils enlevés et des biens de valeur emportés. Par ailleurs, certains exploitants miniers et contrebandiers de produits miniers recourent également aux groupes armés pour protéger leurs activités illégales.

Dans le cadre de l'exploitation semi-industrialisée de l'or dans le territoire de Mwenga, l'Institut de recherche IPIS a clairement établi des liens entre la privatisation des services de la police et de l'armée pour assurer la protection de ce type de sites miniers, les attaques par les miliciens des sites miniers et leurs alentours ainsi que l'insécurité qui résulte de la destruction des moyens de subsistance de la population locale.^v En effet, les agriculteurs et pêcheurs travaillant dans et aux abords des sites miniers sont particulièrement affectés par les risques d'éviction forcée par les forces de sécurité en charge de la sécurité des sites. Ceci accentue la vulnérabilité des populations locales et l'accès aux ressources.

En plus d'attiser l'activisme des groupes armés, l'exploitation minière affecte aussi la cohésion sociale. Des conflits locaux naissent entre les communautés locales et les acteurs miniers semi-industriels en raison des effets néfastes de leurs activités sur l'environnement, mais également leur manque de contribution au développement local. Dans le territoire de Mwenga affecté par la présence du secteur minier semi-industriel, « *un lourd tribut est payé en termes de cohésion sociale, car l'exploitation semi-industrielle de l'or crée de profondes divisions au sein de la société civile locale et dresse les chefs traditionnels contre leurs propres populations. Il existe donc un risque de règlement de comptes par les populations mécontentes, dans lequel les milices locales peuvent devenir actives.* »^{vi}



Les ressources minières et forestières du territoire de Shabunda constituent également une source de convoitise pour les groupes armés (diverses factions de Raiya Mutomboki et Maï-Maï de la faction Kabala), qui profitent de son enclavement, ne permettant pas aux services de sécurité d'y exercer un contrôle administratif effectif. Les civils restent donc confrontés à la nuisance de ces groupes armés^{vii} dans les localités autour des différents sites miniers de la Chefferie de Bakisi (territoire de Shabunda).^{viii} Ces acteurs armés non étatiques commettent des exactions contre les civils engagés dans l'exploitation minière artisanale (extorsions de biens et enlèvements contre les matières premières). Cette situation pousse les habitants de la région au déplacement forcé vers d'autres zones, accentuant ainsi leur vulnérabilité.

IMPLICATION DES ACTEURS ARMES ETRANGERS.

En plus des groupes et acteurs armés nationaux, on note la présence et l'activisme des groupes armés étrangers (Ex-FNL et Red Tabara tous deux en provenance du Burundi). Ces groupes ont noué des alliances avec certains groupes locaux, y compris dans la conduite des attaques contre les populations civiles et les groupes armés rivaux. Dans le souci de pacifier ces zones, le gouvernement congolais s'est appuyé sur les Forces de Défense Nationales du Burundi (FDNB) dont le déploiement est intervenu depuis le 15 août 2022 (sur la base d'accords avec le gouvernement burundais).

Plus récemment, la ligne de front des affrontements entre le M23 et les FARDC & alliés s'est progressivement rapprochée du Sud Kivu. Si ces affrontements débordent dans la province, on observera probablement l'arrivée d'autres Forces Armées étrangères dans le Sud Kivu, notamment les troupes de la *Southern African Development Community* (SADC) qui sont déjà présentes sur le théâtre des opérations au Nord Kivu, en appui aux FARDC.

Les opérations militaires impliquant les forces armées étrangères dans un contexte de conflits identitaires complexifie davantage la situation de protection et renforce la volatilité du contexte sécuritaire. En effet, les premières opérations conjointes FARDC-FDN dans le triangle Uvira, Fizi, Mwenga a conduit à des reconfigurations et renforcement des alliances entre les groupes armés sur base communautaire. Parmi ces groupes armés, on compte les Mai Mai actifs pour la défense des intérêts des communautés Bembe, Fuliru et Nyindu ; les groupes Gumino et Twigwaneho pour le compte des Banyamulenge.

Les contraintes d'accès dans certaines zones de repli des groupes armés, par exemple dans les Hauts et Moyens Plateaux handicapent les opérations conjointes FARDC-Armées étrangères, ce qui est souvent exploité par les groupes armés ciblés qui multiplient les attaques contre des populations civiles en guise de représailles.

Il convient de rappeler que la province du Sud Kivu héberge des réfugiés burundais, pour qui les opérations militaires impliquant l'armée burundaise sont plus perçues comme porteuses de menaces que de protection.

PERSPECTIVE DU RETRAIT DE LA MONUSCO ET SON IMPACT SUR LA PROTECTION DES CIVILS.

Le retrait définitif de la Force MONUSCO prévu pour fin avril 2024 risque d'augmenter le nombre de poches d'insécurité dans la province si des mesures de mitigation ne sont pas rapidement mises en place. Les zones qui seront le plus directement affectées par la fermeture prochaine de ses bases sont Minembwe et Mushimbake (Fizi), Mikenge (Mwenga), Kagando (Uvira), Bunyakiri (Kalehe).

Alors que la présence de la MONUSCO a joué un rôle dissuasif face aux velléités de certains groupes armés dans certaines zones, son retrait risque d'exposer les populations à de nouvelles attaques et représailles contre les civils, surtout si aucune présence de la police nationale ou des forces armées n'est mobilisée dans la zone. Cette situation a déjà été observée lors de la fermeture de certaines bases, dont celles de Bijombo dans les Hauts Plateaux^x. Cette localité a vu une prolifération d'éléments armés et une explosion de menaces contre les civils, suite à la fermeture de la base MONUSCO en février 2023. En exemple on peut citer l'attaque du site de déplacés à Bijombo le 28 février 2023 par le groupe armé Gumino, qui a entraîné de nombreux pillages^x. Ces attaques ont aussi affecté les déplacés qui bénéficiaient de la protection grâce à la présence des casques bleus à côté des sites spontanés.

Par ailleurs, même le déploiement des forces nationales (FARDC ou Police) doit être accompagnée de la formation et sensibilisation de celles-ci au respect et à la protection du droit international humanitaire et des droits humains. Entre la date de la fermeture de la base MONUSCO de Bijombo le 18 février 2023 et fin mars 2023, de nombreuses violations des droits ont été commises dans la localité notamment par les FARDC (ex : arrestations arbitraires accompagnées de traitements inhumains, tortures, coups et blessures et taxes illégales).^{xi}

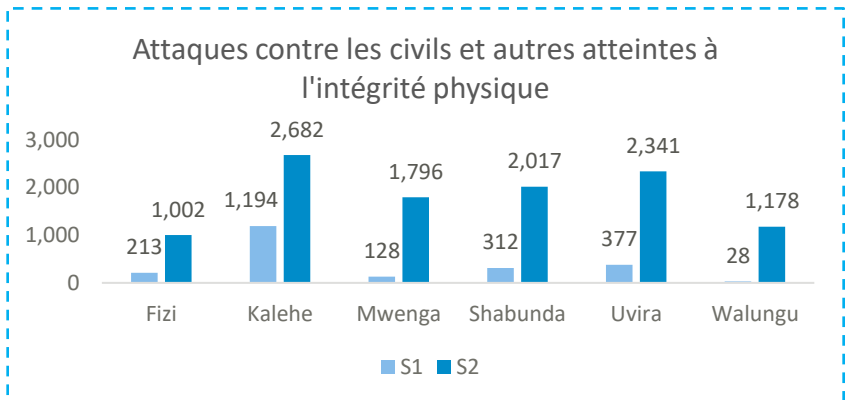
De plus, le départ de la MONUSCO menace de réduire la capacité de réponse rapide aux incidences graves de protection des civils assurée par des systèmes d'alerte précoce et des mécanismes de protection communautaires établis par la MONUSCO, tels que les Assistants de Liaison communautaire (CLA) et les Comités Locaux de Protection (CLP), pivots de la réponse aux menaces de protection. Sans mesures pour maintenir ces acquis, la protection des civils risque de se détériorer davantage. Le Cluster Protection s'est engagé activement dans le processus de transfert facilité par la MONUSCO des mécanismes d'alertes précoces vers la Protection Civile et à travers un plan de réponse provincial développé par la COHP au Sud Kivu qui vise à augmenter les capacités de protection à base communautaire.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1 Attaques contre des civils et autres atteintes à l'intégrité physique

La population du Sud Kivu vit dans un contexte sécuritaire et de protection tendu, qui l'expose constamment à des violations et abus des droits humains. La multiplicité des groupes armés à base communautaire ainsi que la proximité entre les membres des groupes armés et les civils dans certains villages constituent un risque imminent de protection des civils.

L'ensemble des territoires du Sud Kivu affectés par la crise ont observé une augmentation significative du nombre d'attaques contre les civils et autres atteintes à l'intégrité physique au courant de l'année 2023. Cette augmentation est particulièrement significative lors de la deuxième partie de l'année^{xii}. Le nombre de cas de meurtres durant le dernier semestre 2023 était de 132, représentant une augmentation de 67% par rapport au semestre précédent.



Une large majorité des victimes des attaques contre les civils et autres atteintes à l'intégrité physique (meurtre/assassinats, coups et blessures, tortures etc.) sont des hommes adultes, tandis que les femmes et filles représentent 22% des victimes lors du dernier trimestre 2023. Les principales victimes de ces violations sont les résidents eux-mêmes (39% des victimes) tandis que les déplacés et les retournés sont également très affectés par cette situation.

Les sites de déplacés ont également fait l'objet de plusieurs attaques au courant de l'année 2023 notamment à Lumbi (site spontané en territoire de Fizi octobre et novembre 2023) Malicha (septembre 2023), Bijombo (février 2023) et Mikenge (février 2023), tandis que le retrait de la MONUSCO et la fermeture de bases comme Bijombo augmentent les risques de violence et les violations des droits par les forces de sécurité, augmentant ainsi le risque d'attaques et atteintes à l'intégrité physique, y compris les attaques contre les sites de déplacés.

Les sites de déplacés ont également fait l'objet de plusieurs attaques au courant de l'année 2023 notamment à Lumbi (site spontané en territoire de Fizi octobre et novembre 2023) Malicha (septembre 2023), Bijombo (février 2023) et Mikenge (février 2023), tandis que le retrait de la MONUSCO et la fermeture de bases comme Bijombo augmentent les risques de violence et les violations des droits par les forces de sécurité, augmentant ainsi le risque d'attaques et atteintes à l'intégrité physique, y compris les attaques contre les sites de déplacés.

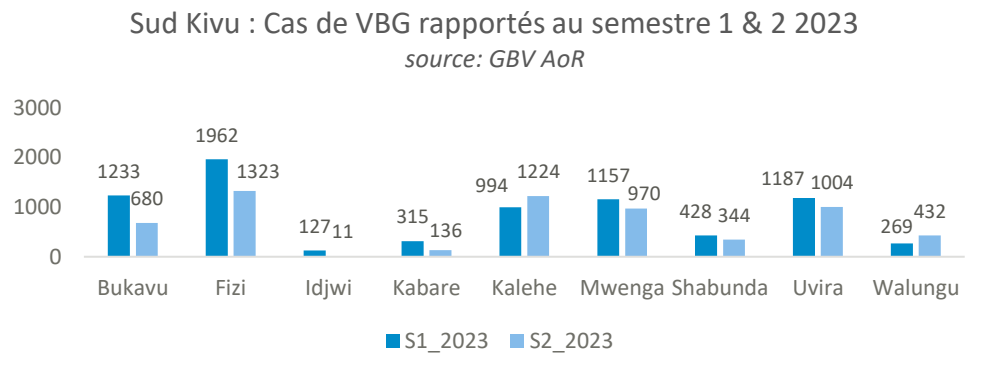
De plus, on peut également souligner l'accroissement de la crise de confiance qui existe entre les populations et les FARDC. A l'heure actuelle, tant les membres des groupes armés, que certains militaires FARDC et PNC, devant assurer la protection des civils et de leurs biens, s'illustrent par des exactions contre les citoyens à travers des coups et blessures, mutilations, tortures et traitements inhumains mais également par des cas d'homicides. Les différentes factions des groupes armés Mai-Mai ont commis à eux seuls 55% de ces violations durant cette dernière période^{xiii}. Les forces armées et la police nationale viennent en deuxième position et sont tenus pour responsables de 13% des violations des droits à l'intégrité physique commises au Sud Kivu durant le dernier trimestre 2023.

Au regard des nombreuses menaces que représentent ces groupes vis-à-vis des civils, ces derniers sont exposés à de nombreux risques, surtout pendant le déplacement d'une zone à une autre en fuyant les affrontements et/ou opérations mais aussi lors de la quête de moyens de survie dans les champs, marchés et carrés miniers. Il s'agit notamment des risques d'enlèvements, viols, travaux forcés, meurtres etc. Cette situation accentue leur vulnérabilité.

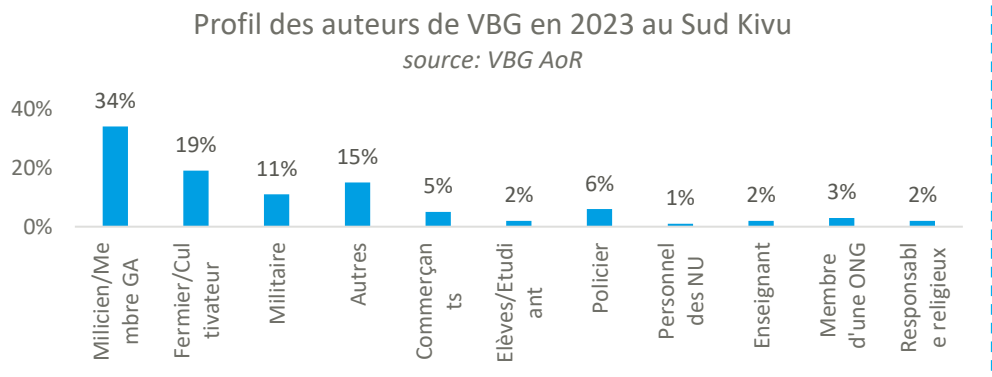
Dans les zones de combats des Hauts Plateaux ainsi que dans les autres localités de la partie littorale à faible couverture sécuritaire, la vie des civils reste confrontée aux menaces des hommes armés. Les civils sont de potentielles victimes des affrontements qui opposent des groupes armés aux FARDC dans les zones habitées par les populations civiles entre les forces régulières et les groupes armés dans les zones occupées par la population. Par ailleurs, la circulation illégale des armes liée à la porosité frontalière contribue à cette insécurité aboutissant à des assassinats ciblés suite aux règlements de conflits sociaux, fonciers, économiques et des accusations fondées sur la sorcellerie.

RISQUE 2 Violences basées sur le genre

En 2023, le Domaine de Responsabilité Violences Basées sur le Genre (GBV AoR) a documenté 13,796 cas de violences basées sur le genre dans la province du Sud Kivu. Les territoires de Fizi (3,285 cas), Kalehe (2,218 cas), Uvira (2,191 cas) et Mwenga (2,127 cas) sont ceux ayant enregistré plus de cas de VBG au cours de l'année.



Les principaux auteurs de VBG dans la province restent les différents éléments des groupes armés commettant à eux seuls environ 34% des VBG dans la zone au courant de l'année 2023, tandis que les forces officielles (FARDC et PNC) représentent 17% des auteurs de ces violations.



Les femmes et filles (90% des survivantes rapportées) issues des communautés déplacées internes et retournées ainsi

que de la population hôte sont les principales victimes de ces violations. Des cas de viols par les membres de la communauté d'accueil en échange de services, du logement ou d'une petite somme d'argent ont été observés autant dans le territoire de Kalehe, Fizi, Uvira, Shabunda et Mwenga.

L'arrivée de vagues successives de déplacés internes dans le territoire de **Kalehe** (Groupements de Mubugu, Buzi, Ziralo et Bitale), en provenance du Nord-Kivu suite à la crise M23 ainsi que l'insécurité causée par la mobilisation des groupes armés locaux depuis février 2023 ont eu un impact négatif sur l'environnement sécuritaire de la zone mais aussi au niveau socio-économique. En effet, suite à l'insécurité dans les zones de ravitaillement, il s'observe à Minova, Kitembo, Numbi, Lulere et autres villages (zones de déplacement) la pénurie des denrées alimentaires couplée à la hausse des prix sur les marchés locaux. Cette situation augmente le niveau de vulnérabilité et serait également à la base de la hausse des cas de VBG à l'encontre des femmes et filles déplacées, notamment celles hébergées dans les familles d'accueil en groupements de Buzi et Ziralo. Les conditions de vie difficiles des déplacés dans les villages d'accueil conduisent les femmes et les filles à la pratique du sexe de survie. Ceci entraîne des risques supplémentaires de grossesses précoces et non désirées, et de maladies.

La perspective de progression du M23 vers le Sud Kivu pourrait conduire à de nouveaux déplacements vers de nouvelles zones ainsi qu'à l'accentuation des besoins et/ou vulnérabilités des personnes déplacées, ce qui aurait pour conséquence l'aggravation de la situation de protection, y compris une augmentation des VBG.

Malgré les efforts des acteurs VBG pour apporter des réponses aux besoins des survivants et à mettre en place des mécanismes de mitigation et de protection contre les VBG, de grands défis subsistent pour endiguer le risque de violences sexuelles et autres violations VBG. Il s'agit notamment de l'impunité quasi généralisée, l'absence de mécanismes adéquats de prévention, l'inaccessibilité dans certaines zones suites à des contraintes sécuritaires et/ou logistiques, l'insuffisance de services de qualité en faveur des victimes ainsi que les difficultés de réinsertion socio-économique des survivantes de violences sexuelles.

La loi n°22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection, à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité a été promulguée en décembre 2022. Elle fixe le cadre normatif qui institue le Fonds national de réparation des victimes des violences sexuelles et autres crimes contre l'humanité (FONAREV)^{xiv}. Au niveau du Sud-Kivu, une conférence débat sur le thème : « *le fonds*

national de réparation des victimes des violences sexuelles et autres contre la paix et la sécurité de l'humanité », a eu lieu à Bukavu en novembre 2023.

Le retrait de la MONUSCO et la réduction des capacités du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH), notamment par la fermeture de son bureau dans le territoire d'Uvira fortement affecté par les VBG, représentent des tournants critiques pour la protection des populations vulnérables en République Démocratique du Congo (RDC), en particulier pour celles exposées aux violences basées sur le genre (VBG), y compris les violences sexuelles. Le BCNUDH a été crucial dans le suivi des violations des droits de l'homme et dans la lutte contre l'impunité, en documentant les cas de VBG et en appuyant les processus judiciaires pour tenir les auteurs responsables. La fermeture de son bureau à Uvira signifie une diminution des capacités de suivi et d'action en justice dans une région déjà fortement touchée par les conflits et les violences. Cela pourrait réduire les possibilités de poursuites judiciaires contre les auteurs de violences sexuelles et basées sur le genre, laissant les victimes sans recours pour la justice et la réparation.

RISQUE 3 Recrutement et utilisation d'enfants par les groupes armés

Avec plus de 130 groupes armés actifs identifiés au Sud Kivu^{xv}, les affrontements engendrent des déplacements de populations impactant les enfants, exposés à des risques de séparation familiale. Par ailleurs, les enfants sont particulièrement affectés par l'impact du conflit en étant exposés à la violence et l'exploitation, y compris sexuelles, ainsi qu'au risque de violations graves commises par les parties au conflit^{xvi}, en particulier le recrutement et l'utilisation d'enfants. Cette violation constitue une violation majeure des droits humains et du droit international humanitaire. Les enfants impliqués subissent des violences et traumatismes, impactant leur vie, déstabilisant les communautés, provoquant des déplacements et nuisant à la cohésion sociale.

En 2023, plus de 550 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par les groupes armés ont été vérifiées au Sud Kivu par les Nations Unies, à travers le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM), représentant plus de 60% des violations graves à l'encontre d'enfants vérifiées au Sud Kivu. Plus de 90% des violations graves vérifiées dans le territoire de Kalehe en 2023 sont des cas de recrutement et utilisation d'enfants. Cette violation grave à l'encontre d'enfants représente plus de 70% des violations graves vérifiées à Fizi, et plus de 50% des violations graves vérifiées à Uvira et Shabunda.

Le nombre de cas de recrutement et utilisation d'enfants a augmenté de plus de 50% entre 2022 et 2023 dans la province. Cette tendance est particulièrement inquiétante, d'autant plus que la dynamique liée à l'auto-proclamation des groupes armés comme *Wazalendo* (patriote en français), particulièrement dans le territoire de Kalehe, nuit/impacte les efforts de prévention et d'engagement avec les groupes armés pour la libération des enfants associés aux groupes armés, qui tirent parti du statut de patriote pour davantage recruter et étendre leur influence et activités dans la légitimité vis-à-vis des communautés^{xvii}.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le départ de la MONUSCO et la nécessité d'atténuer les risques de protection des enfants liés notamment à l'engagement avec les parties au conflit pour la libération des enfants et les moniteurs de protection de l'enfant établis par la MONUSCO durant sa présence au Sud Kivu. Par ailleurs, conformément à la stratégie nationale du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS), il convient que les enfants soient au centre du programme.

RISQUE 4 Déplacement forcé et entraves à la liberté de mouvement

Les déplacements de populations au Sud-Kivu ont affecté 1,55 million de personnes, avec une augmentation notable de 10% depuis 2022, impactant principalement les territoires de Kalehe et Fizi. Ces déplacements ont de profondes répercussions sur la protection, la cohésion sociale, l'économie, la sécurité et l'accès aux services humanitaires, exacerbant les tensions foncières et mettant les communautés d'accueil sous pression. La situation de protection est aggravée notamment suite aux conditions précaires et la promiscuité que le déplacement engendre, augmentant ainsi les risques de VBG ainsi que les risques liés à la protection de l'enfance notamment la séparation familiale et autres violations graves contre les droits de l'enfant.

Dans le contexte du Sud Kivu, le déplacement forcé est parallèle à la limitation de la liberté de mouvement. Certaines communautés affectées ont à plusieurs reprises été soumises à une situation de quasi-enclave, ne pouvant pas quitter leurs lieux de déplacement pourtant en perpétuel risque d'attaque. Il en est ainsi des communautés Banyamulenge de Bibokoboko qui ne peuvent pas circuler librement sur la route Baraka-Uvira. Depuis 2023, des initiatives de cohésion sociale ont permis aux membres de cette communauté de se déplacer jusqu'à Baraka pour des approvisionnements et l'accès aux autres services.

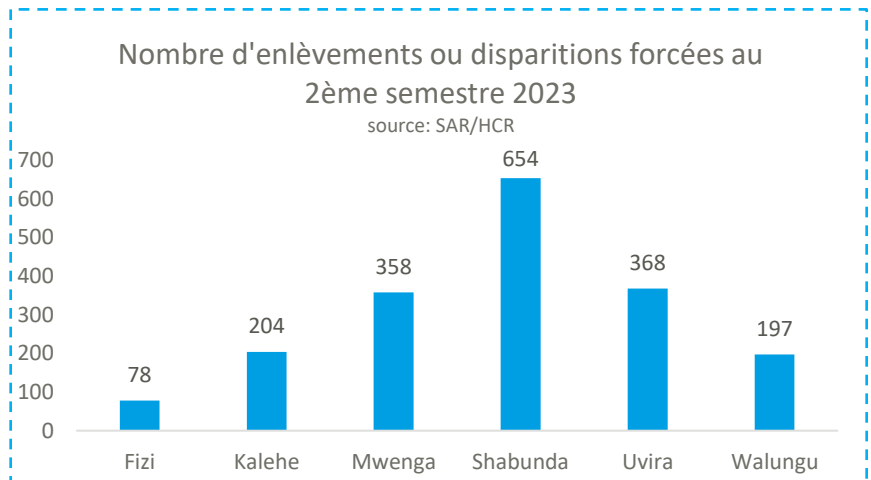
Des restrictions de mouvements ont été observées dans plusieurs autres cas, contre des catégories spécifiques. Il s'agit par exemple de la restriction de mouvement faite par une faction du groupe armé Raiya Mutomboki Kafuma contre des civils déplacés internes venus de Shabunda et qui sont en déplacement à Luntukulu (Territoire de Walungu) de février à décembre

2023. Ces hommes leur reprochaient le fait d’avoir fourni des renseignements aux forces de défense et de sécurité (FARDC) sur leur localisation. Il en est de même de la restriction faite par le même groupe contre les femmes déplacées internes venues de Shabunda et qui vivent à Ngando, Kisogo, Nyabalume (Territoire de Mwenga) depuis mai 2023. Il était reproché à ces femmes d’avoir fourni des renseignements à la justice congolaise sur des cas de viol, enlèvement et autres abus commis par le groupe armé Raiya Mutomboki Ndarumanga en territoire de Shabunda.

La liberté de mouvement est aussi entravée par les différentes barrières illégales érigées sur des routes par des groupes armés ou par des Forces nationales de défense et de sécurité. Sur ces barrières s’enregistrent plusieurs cas d’extorsion des biens et de taxation illégale.

Plusieurs cas d’enlèvements ont aussi été rapportés durant l’année 2023. Selon les données du SAR/HCR, 1,859 cas d’enlèvements ou disparitions forcées ont été répertoriés au courant du 2^{ème} semestre 2023, affectant essentiellement les hommes (81% des victimes) et les garçons (10%), issus autant de la population locale que déplacée. Le territoire de Shabunda est particulièrement affecté par ce problème. Les principaux auteurs sont les Mayi Mayi (pour 77% des cas).

De même les arrestations arbitraires et détentions illégales sont également très préoccupantes. Au deuxième trimestre 2023, 4568 cas ont été rapportés touchant 23% de femmes et 77% d’hommes. Les Mayi Mayi ont été identifiés comme auteurs de 60% de ces cas abus tandis que la partie étatique (FARDC, PNC et ANR) serait tenue pour responsable d’environ 25% des cas.



RISQUE 5 Détresse mentale et psychosociale causée par les actes de violence

L'exposition prolongée à la violence dans les zones de conflit a des répercussions profondes et souvent durables sur la santé mentale et psychosociale des individus, avec des effets particulièrement dévastateurs chez les femmes, les enfants et les jeunes. Ces groupes sont non seulement les plus vulnérables aux abus et à l'exploitation dans ces contextes mais aussi les plus susceptibles de subir des conséquences psychologiques graves et de longue durée en raison de leur exposition répétée à la violence, y compris le recrutement forcé par des groupes armés et les déplacements massifs de populations. Chez les enfants, l'exposition à la violence et le déplacement peuvent perturber leur développement émotionnel et cognitif, affectant leur éducation, leur capacité à établir des relations saines et leur bien-être à long terme.

Le recrutement forcé dans les groupes armés et les déplacements de populations ne sont pas seulement des phénomènes qui perturbent la vie des individus et des communautés sur le moment, ils ont également un impact prolongé sur la santé mentale des survivants. Le recrutement forcé, en particulier, peut laisser des séquelles psychologiques profondes dues à la violence vécue et/ou exercée, à la perte de l'enfance et à l'isolement social et familial. Les déplacements forcés, quant à eux, entraînent une perte de repères, d'identité et de communauté, exacerbant le sentiment de vulnérabilité et d'insécurité. Par ailleurs, la présence menaçante de groupes armés à proximité des installations médicales et sanitaires aggrave encore la situation. Ces groupes peuvent restreindre l'accès aux soins en occupant ou en attaquant des infrastructures de santé, en intimidant le personnel médical et les patients, ou en détournant des ressources essentielles. Cette compromission de l'accès aux services de santé essentiels est une violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme, privant les individus affectés par le conflit de soins médicaux et de soutien psychosocial nécessaires.

Cette situation nécessite une réponse multidimensionnelle qui va au-delà de la fourniture de soins de santé mentale et psychosociaux. Il est impératif de restaurer l'accès sécurisé aux services de santé, d'intégrer le soutien psychosocial dans tous les aspects de l'aide humanitaire, de promouvoir le respect du droit international humanitaire pour protéger les civils et les infrastructures de santé, et de mettre en place des programmes spécifiques visant à soutenir les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes.

RÉPONSE

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

En 2023, **31 partenaires** de protection ont rapporté avoir répondu aux besoins de protection d'environ 52,57% des personnes ciblées au Sud Kivu, soit 348,787 personnes sur les 1,48 millions de personnes en besoin dans le Sud Kivu. Parmi les **348,787 personnes atteintes, (40% d'hommes, 60% de femmes, 49% d'enfants, 4% de personnes avec handicap, 12% de personnes âgées)**^{xviii}.

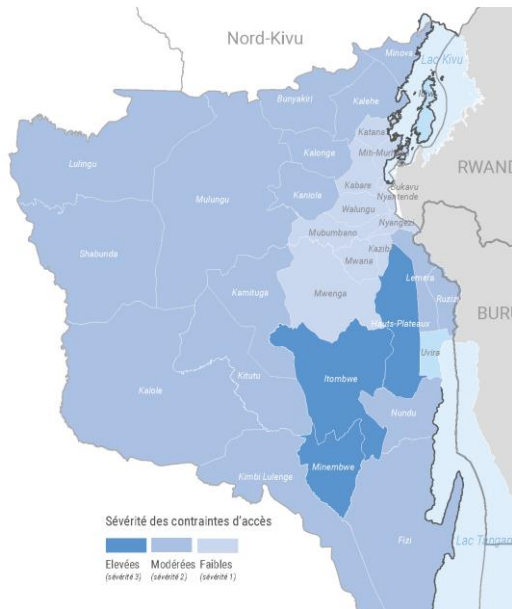
Les services de réponses offerts étaient la prévention, réponse et prise en charge VBG, la réunification familiale, l'assistance psychosociale, le monitoring de protection. Au courant de 2023, 13,383 survivantes de VBG ont bénéficié d'une prise en charge médicale. Cependant, seulement 50% sont arrivés aux structures médicales endéans 72 heures.

Bien que des activités de cohabitation pacifique et cohésion sociale aient eu lieu, celles-ci restent clairement insuffisante face aux besoins dans la province et difficiles à mettre en œuvre au regard de la situation sécuritaire.

DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS

INCIDENTS AFFECTANT L'ACCÈS HUMANITAIRE

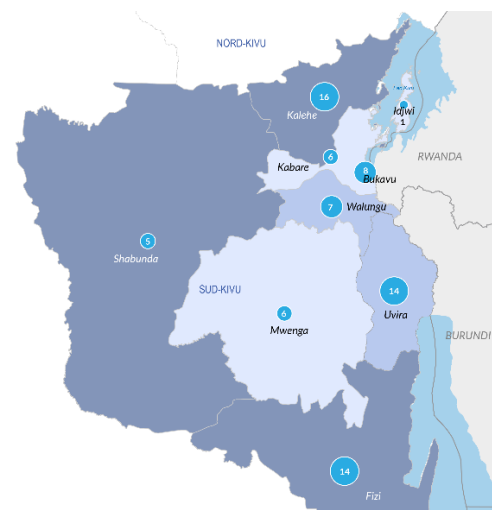
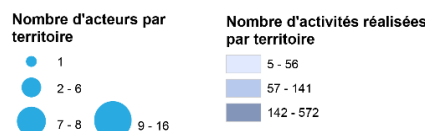
25



L'accès humanitaire constitue un défi majeur dans la mise en œuvre des activités liées à l'assistance aux populations dans le besoin. D'une part, les contraintes d'accès physique handicapent gravement l'accès des acteurs humanitaires aux personnes vulnérables, et pour ces dernières, à l'assistance humanitaire. D'autre part, la situation sécuritaire alarmante ne permet pas aux humanitaires de se déplacer aisément. Jusqu'à aujourd'hui, la MONUSCO représentait un acteur central dans la question de l'accès humanitaire, facilitant l'accès d'un point de vue logistique et sécuritaire. Son retrait de la zone prévu pour le mois d'avril remet en question cet accès déjà précaire. Si aucune mesure de mitigation n'est prise, ce retrait risque d'exacerber la crise humanitaire déjà grave et d'entraver l'acheminement de l'assistance humanitaire dans certaines zones notamment les zones de santé de Bunyakiri à Kalehe, Minembwe et Mushimbake à Fizi, Kagando et Kavinvira à Uvira.

LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

Par manque d'accès, peu d'acteurs interviennent dans les zones en besoin au vu des coûts élevés liés à la logistique des interventions. Cette situation est particulièrement observée dans les territoires de **Shabunda** (seulement 5 acteurs de protection présents), **Mwenga** (Itombwe) avec 6 acteurs de protection et Fizi (14 acteurs). Les activités humanitaires sont quasi inexistantes dans les zones occupées par des groupes armés.



RECOMMANDATIONS

Au cours de la période couverte par cette analyse, une action urgente est nécessaire pour mettre réduire les risques importants d'augmentation des abus et de l'exploitation en lien avec le contexte actuel. Le Cluster Protection et ses partenaires considèrent que les actions énumérées ci-dessous sont nécessaires pour éviter d'autres conséquences néfastes, et en particulier pour éviter une aggravation des tensions entre les communautés des Runis et des Alemi.

RISQUE 1 Attaques contre des civils et atteintes à l'intégrité physique

GOVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL

- Renforcer les dispositifs sécuritaires dans les zones « hotspots », localités fortement affectées par la récurrence des exactions des groupes armés, causant des mouvements de populations et de graves violations des droits de l'homme
- Finaliser le plan de transition provincial, en partie les jalons et priorités liées à la protection des civils et aux droits humains.
- Améliorer la qualité et l'opérationnalisation du programme de démobilisation et réintégration des éléments des groupes armés afin d'encourager des redditions, et pacifier les localités.

ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

- Renforcer les capacités de monitoring et de mécanismes d'alertes de protection, afin d'orienter les actions de réponse et faciliter l'analyse des risques concernant la sécurité et la dynamique des groupes armés et des conflits.
- Appuyer les initiatives de dialogue communautaire pour atténuer et réduire les violences intra et inters communautaires.
- Renforcer la protection des civils à travers une meilleure coordination des initiatives et programmes en lien avec la transition, une analyse sensible aux conflits approfondie des situations sur le terrain, et un plaidoyer collectif en coordination avec les initiatives de consolidation de la paix.

RISQUE 2 Violences basées sur le genre

ACTEURS DE PROTECTION

- Assurer et renforcer la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions de lutte contre les violences sexuelles en RDC, y compris la collecte des données et le partage de l'information au niveau du groupe thématique genre et du GBV AoR provincial;
- Investir dans la prévention, en particulier le changement de comportement spécifiquement dans le territoire de Kalehe (zone de santé de Kalehe, Minova et Bunyakiri) , Fizi (Zones de santé de Fizi, Nundu, Kimbi-Lulenge et Minembwe) et Uvira (Zones de santé de Ruzizi, Lemera et Hauts Plateaux)
- Améliorer l'accès et la qualité des services adaptés au genre, âge et aux autres besoins spécifiques dans les zones précitées ci-dessus.

GOVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL

- Opérationnaliser et doter de plus de moyens le Fonds National des Réparations des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV) en vue de garantir la prise en charge juridique et judiciaire des violences sexuelles liées aux conflits.
- Renforcer la lutte contre l'impunité des auteurs de violations et abus VBG.

RISQUE 3 Recrutement et utilisation d'enfants par les groupes armés

GOVERNEMENT ET AUTORITES PROVINCIALES

- Mettre en œuvre les engagements pris lors de la Conférence d'Oslo sur la protection des enfants dans les conflits armés de juin 2023, en investissant dans le travail social et para-social au Sud Kivu

- Renforcer les mesures liées à la mise en œuvre du plan d'action de 2012 ONU-RDC, notamment concernant les violences sexuelles à l'égard des enfants par les forces armées et services de sécurité
- Renforcer l'accès à l'éducation et les opportunités économiques locales pour les jeunes
- Veiller à assurer l'intégration de la protection de l'enfant dans la composante Protection des civils du plan de transition de la MONUSCO et du gouvernement provincial
- Veiller à ce que la question de la libération des enfants associés aux groupes armés soit une condition systématique pour le processus de paix pour les groupes armés du Sud Kivu

ACTEURS DE PROTECTION

- Renforcer le système d'alerte des risques de protection de l'enfant, de collecte d'informations sur les cas de recrutement et d'utilisation d'enfants et les autres violations graves à l'encontre d'enfants ainsi que les mécanismes communautaires de protection de l'enfant, notamment les Réseaux communautaires de protection de l'enfant (ReCoPE), et les structures d'accueil transitoire (SAT) des enfants affectés par les conflits armés, y compris les EAGA.
- Renforcer les programmes d'identification, documentation, recherche et réunification familiale (IDTR) pour les enfants non accompagnés (ENA) et enfants séparés (ES) affectés par les conflits armés, ainsi que les enfants associés aux groupes armés (EAGA), et veiller à assurer un soutien approprié aux filles associées aux groupes armés
- Mettre en œuvre les activités de (ré)intégration scolaire, socio-professionnelle et économique des EAGA et autres enfants vulnérables dans une approche communautaire, conformément à la Stratégie nationale du P-DDRCS
- Renforcer les activités de soutien psychosocial aux enfants et adolescents affectés par les conflits, en fonction de leur besoin et de leur stade de développement, spécifique au contexte, à l'âge et au sexe des enfants

BAILLEURS DE FONDS

- Assurer les financements prédictibles et à long terme pour les programmes en faveur des enfants affectés par les conflits armés
- Assurer la prise en compte des considérations spécifiques à la protection des enfants dans toutes interventions, programmes et initiatives

RISQUE 4 Déplacement forcé et entrave à la liberté de mouvement

GOVERNEMENT ET AUTORITES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

- Libérer toutes les personnes détenues arbitrairement au Sud Kivu et prendre des mesures concrètes pour décourager les cas d'arrestations arbitraires et d'enlèvements commis par les forces nationales de défense et de sécurité (FARDC, PNC et ANR) et par les groupes armés.
- Démanteler toutes les barrières érigées par des groupes armés et s'assurer que toutes les communautés ont droit à la liberté de mouvement ;
- Garantir aux populations déplacées le droit de se choisir un lieu sûr de déplacement ainsi que le droit au retour en sécurité et en dignité et sur base du consentement informé et sans entraves.

RISQUE 5 Détresse mentale et psychosociale causée par les actes de violence

ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

- Intégrer le soutien psychosocial dans tous les aspects de l'aide humanitaire, notamment en mettant en place des programmes spécifiques visant à soutenir les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes.
- Envisager une réponse multidimensionnelle qui va au-delà de la fourniture de soins psychosociaux et de santé mentale

Notes de fin

ⁱ OCHA, décembre 2023, 20231231_v100_DRC_factsheet_fr_dec_2023-final_publish_national2.pdf

ⁱⁱ Données de monitoring du HCR

ⁱⁱⁱ <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/sud-kivu-r%C3%A9ponse-aux-catastrophes-naturelles>

^{iv} [IPIS - Opendata \(shinyapps.io\)](https://www.ipisresearch.be/)

^v [Semi-industrial gold mining and violence in Mwenga, South Kivu, Democratic Republic of Congo \(ipisresearch.be\)](https://www.ipisresearch.be/)

^{vi} [Semi-industrial gold mining and violence in Mwenga, South Kivu, Democratic Republic of Congo \(ipisresearch.be\)](https://www.ipisresearch.be/)

^{vii} Différentes factions Raiya Mutomboki et Mai-Mai actives dans les entités de la Chefferie de Bakisi

^{viii} Les sites concernés sont : Parking, Kamabulungu, Tchankindo, Mapipi, Libakuyasuka, Nyamisela, Milomo za nkunsu, Nyetubu 1 et 2, Lubilu, Kankenge, Matumba, Isele etc.

^{ix} Ces bases avaient été ouvertes dans certaines zones menacées par les groupes armés, dans le cadre d'un appui en vue du maintien et la stabilisation de la paix, dans les zones affectées par les conflits armés.

^x <https://www.radiookapi.net/2023/03/02/actualite/securite/uvira-25-vaches-volees-lors-dune-attaque-des-presumes-combattants>

^{xi} Note de plaidoyer du cluster protection, mars 2023, Situation sécuritaire et de protection en faveur de personnes déplacées internes de Bijombo, ZS des hauts plateaux contre les atteintes dont elles sont victimes

^{xii} Données issues du monitoring de protection du HCR

^{xiii} 4ème trimestre 2023

^{xiv} 5 provinces pilotes qui bénéficient de ce fond dont celle de l'Ituri, les 2 Kivu, Kasai central et le Congo central

^{xv} La cartographie de la Coordination du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS) a identifié 136 groupes armés en 2023

^{xvi} Les six violations graves à l'encontre des enfants, telles que définies et capturées par le Mécanisme de surveillance et communication des violations graves (en anglais, Monitoring and reporting mechanism -MRM) sont (i) le recrutement et utilisation d'enfant ; (ii) le meurtre et mutilation d'enfant ; (iii) l'enlèvement d'enfant ; (iv) le viol et autres formes de violences sexuelles ; (v) les attaques contre les écoles et hôpitaux ; (vi) le déni d'accès humanitaire.

^{xvii} Rapport à mi-mandat du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (RDC), 30 décembre 2023 (S/2023/990).

^{xviii} Données issues du 3 et 6W en fin 2023

Méthodologie

En janvier et février 2024, le Cluster Protection au niveau provincial a organisé plusieurs rencontres avec les Domaines de Responsabilité afin de définir conjointement les risques de protection les plus alarmants en lien avec le retrait de la MONUSCO. Les différents forums locaux en lien avec la transition ont permis d'avoir plusieurs espaces d'échanges avec les personnes clés impliquées dans ce processus et ainsi d'affiner l'analyse. Le cluster protection du niveau national a initié la rédaction du document en étroite collaboration avec les collègues provinciaux. Une consultation du Strategic Advisory Group (SAG) a été sollicitée afin d'avoir leur point de vue et ainsi d'affiner encore le document final. Les données d'analyse utilisées sont principalement, les données issues du système de monitoring de protection du HCR/Intersos, les tendances obtenues du MRM ainsi que les données de suivi de la réponse dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire.

Limites

Les données de monitoring de protection du HCR se limitent principalement aux zones actuellement accessibles aux acteurs humanitaires. Des avis d'experts ont été sollicités pour identifier les risques de protection et leur niveau de gravité dans ces régions.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : Stève Ndikumwenayo - ndikumwe@unhcr.org | Lorraine de Limelette – lorraine.delimelette@nrc.no | Manfred Loic Yvan Ngom Biyick - ngombiyi@unhcr.org